

Sophie Defrance

CREATION D'UNE CRECHE D'ENTREPRISE

Introduction

- 1- **Qu'est-ce qu'une crèche d'entreprise ?**
- 2- **Pourquoi mettre en place une crèche d'entreprise ?**
- 3- **Combien cela coûte ?**
- 4- **Quels sont les avantages pour l'employeur ?**
- 5- **Quels sont les avantages pour le salarié ?**
- 6- **A qui peut-on faire appel pour mettre en place une crèche d'entreprise ?**
- 7- **Quels sont les critères pour créer une crèche d'entreprise ?**
- 8- **Comment se met en place une crèche d'entreprise ?**
- 9- **Que doit contenir le dossier de mise en place de la crèche ?**
- 10- **Comment fonctionne une crèche d'entreprise ?**

Conclusion

Bibliographie

Glossaire

Annexes

Introduction :

Ce guide a pour objectif de mettre en place une crèche d'entreprise au sein d'une entreprise, ayant une population jeune a tendance féminine.

La création d'une crèche d'entreprise fait partie des objectifs de réponse aux besoins des salariés en matière de conciliation de vie professionnelle et de vie familiale.

A l'heure où l'on parle de plus en plus de services à la personne, la mise en place d'une crèche d'entreprise doit permettre de favoriser le bien être des salariés, afin qu'ils soient détendus notamment face aux problèmes de garde d'enfant à l'issu d'un congé maternité.

Ainsi, la crèche d'entreprise est un phénomène qui pousse les jeunes mamans à reprendre leur poste de travail à l'issu de leur congé maternité, c'est une solution leur permettant de ne pas prendre de congé parental, qui risquerait à terme de perturber les services, mais également leur carrière professionnelle.

Jusqu'à présent, la complexité administrative ainsi que l'investissement financier conséquent étaient des éléments dissuasifs qui n'incitaient pas les entreprises à la création de crèche.

Aussi, face au problème persistant de la garde des jeunes enfants, le gouvernement a décidé lors de la Conférence de la famille d'avril 2003 de faciliter la création de crèches d'entreprise en mettant en place un crédit d'impôt familles à compter de janvier 2004.

Ainsi, le DAIPE* applicable depuis janvier 2004, est un outil de défiscalisation pour les entreprises qui mettent en place des crèches pour les enfants de leurs salariés, dispensant une succession de mesures avantageuses profitant à toute entreprise désireuse de concilier la vie de famille et la vie professionnelle de ses salariés.

Ce mode de garde largement approuvé par les salariés pour sa flexibilité, permet aux entreprises de fidéliser leurs collaborateurs, en contribuant à une meilleure qualité de vie.

L'entreprise se positionne en entreprise à dimension humaine, elle motive son personnel, encourage à la reprise du travail après le congé maternité, fait en sorte que les salariés concilient mieux vie professionnelle et vie familiale.

Ces mesures incitatives pourraient avoir d'autant plus d'effets que la nouvelle génération de cadres s'avère être très sensible aux avantages offerts par l'entreprise pour un meilleur équilibre vie professionnelle - vie familiale.

1- Qu'est-ce qu'une crèche d'entreprise ?

C'est une structure d'accueil extérieure agréée par le Conseil Général et répondant à toutes les normes en vigueur en matière de petite enfance.

Elle propose d'accueillir les enfants des salariés à temps complet, à temps partiel, voire également en accueil d'urgence, notamment lorsque la nourrice habituelle ne peut être disponible.

Elle accueille les enfants des salariés dès 3 mois et ce jusqu'à 4 ans, elle peut également prévoir d'élargir ses services en accueillant des enfants âgés de 4 à 6 ans, notamment le mercredi et pendant les vacances scolaires.

C'est un service pour faciliter la vie des salariés, ils bénéficient à la fois d'horaires d'ouverture définis en fonction de leurs besoins, et d'un service de proximité, l'entreprise pouvant installer sa crèche dans ses locaux, ou être locataire de locaux extérieurs proches de l'entreprise.

Cette structure d'accueil peut également être proposée aux salariés des entreprises partenaires, aux clients, aux fournisseurs, voire éventuellement aux enfants de la commune où l'entreprise est implantée.

C'est un projet pédagogique innovant de qualité pour faciliter la vie des salariés et garantir le meilleur éveil aux enfants.

2- Pourquoi mettre en place une crèche d'entreprise ?

C'est avant tout un service offert aux salariés qui trop souvent se retrouvent face à des difficultés dès qu'il s'agit de faire garder leurs enfants.

En effet l'offre ne répond pas à la demande, on se retrouve face à une pénurie de places en crèche, les salariés décident alors de prendre un congé parental, ou choisissent un mode de garde contraignant qui ne convient absolument pas à leur vie professionnelle, générateur de stress et de disponibilité réduite.

Les salariés ne sont alors plus flexibles, en effet les horaires des différents modes de garde sont souvent inadaptés et rigides.

Le choix d'un congé parental à temps plein ou à temps partiel est, pour les 2/3 des salariés, motivé par des problèmes de garde d'enfants, ce choix n'est pas sans conséquence pour l'entreprise.

En effet cela implique une gestion difficile des départs et des retours des congés parentaux, cela a un coût en terme de recrutement et de formation, enfin cela a des répercussions sur la productivité.

L'employeur doit également faire face à d'autres problèmes, plus ponctuels, tels l'absentéisme pour enfant malade, les retards, les journées à horaires conditionnés par la garde des enfants.

Tous ces facteurs ont des répercussions sur l'efficacité et la productivité des salariés au travail, aussi une crèche d'entreprise permet de résorber ces soucis contraignants à la fois pour le bien-être des salariés et pour le bon fonctionnement de l'entreprise.

3- Combien cela coûte ?

Le budget de la crèche est assuré par la contribution des parents, par des compléments de la CAF* et par la participation de l'entreprise.

L'ouverture d'une place en crèche coûte de 12.000€ à 14.000€, les aides à l'investissement de la CAF* dispensées via le DAIPE* permettent une prise en charge de 40% à 80% des frais de création, soit une aide pouvant aller jusqu'à 10.000€ par place créée en fonction des degrés d'innovation pris en compte dans la conception des structures. Les aides varient en fonction du nombre de places créées, du montant des travaux, et des subventions obtenues.

Le coût d'exploitation est réduit, en effet, la participation des parents abondée par la CAF couvre jusqu'à 66% des frais d'exploitation.

Les 34% restant à la charge de l'entreprise se répartissent de la façon suivante, 13,9% sont à la charge de l'entreprise, 8,5% représente le crédit d'impôt famille**, enfin 11,6% des charges sont 100% déductibles.

** Selon la Loi de Finances 2004, les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt famille égal à 25% des dépenses engagées pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil petite enfance.

D'autre part, ce calcul ne tient pas compte des contributions des CE*, mairies ou conseils généraux susceptibles de réduire davantage la part de l'entreprise. Enfin, les dépenses de création et de gestion de la crèche sont défiscalisées à 60% car elles sont déductibles en tant que charges, soit 35% d'économie d'IS*, et bénéficient d'un crédit d'impôt de 25% des montants engagés.

4- Quels sont les avantages pour l'entreprise ?

En se préoccuper du bien-être et de la qualité de vie des salariés, l'entreprise entretient une image à dimension humaine qui contribue à favoriser l'égalité socioprofessionnelle.

La crèche est un moyen de répondre aux problèmes des salariés à horaires atypiques, de faciliter la flexibilité, d'améliorer la productivité, et de motiver les salariés.

Les salariés sont plus sereins par rapport à leurs enfants, ils sont moins stressés donc plus disponibles pour leur travail, l'absentéisme se réduit et la productivité croît.

C'est une réponse significative à l'absentéisme, à la diminution des coûts, à l'amélioration de la productivité et de la performance, c'est aussi un argument à l'embauche et à la fidélisation des employés, enfin c'est un encouragement à la reprise après un congé maternité.

Une crèche est un facteur d'amélioration du fonctionnement de l'entreprise lié aux conditions de travail des salariés, elle permet d'atténuer le stress et la fatigue du salarié, de diminuer le nombre de retards répétés, les absences imprévisibles, les départs précipités, et de limiter les effets contraignants relatifs aux demandes de congés parentaux.

5- Quels sont les avantages pour le salarié ?

Ils vont pouvoir enfin concilier vie professionnelle et vie familiale, en bénéficiant d'un service de proximité de qualité, leur permettant de choisir des horaires adaptés à leurs exigences personnelles et à leurs ambitions professionnelles.

Un ensemble d'avantages favorables à une meilleure qualité de vie, une diminution du stress, de la fatigue, une amélioration de l'efficacité et de la motivation au travail, les salariés sont rassurés par la proximité entre le lieu de travail et la crèche, qui leur permet d'optimiser leurs temps de transport.

Le coût payé par les parents est fonction de leurs revenus et de leur situation de famille, selon le barème de la CAF*, c'est un moyen pour eux d'accéder à des tarifs cohérents, en effet, ils bénéficient d'un crédit d'impôt pour 25% des dépenses engagées, plafonnées à 2.300€

Une fois la structure créée, les salariés paient le même prix que dans une autre crèche, c'est à dire entre 0€ et 400€ suivant leurs revenus et leur quotient familial.

6- A qui peut-on faire appel pour mettre en place une crèche d'entreprise ?

Plusieurs structures privées françaises proposent aujourd'hui leurs services pour la création et la gestion d'une crèche d'entreprise, parmi lesquelles on trouve : TPM (Tout petit monde), Crèche Attitude, Créa-Crèche-Conseil.com, la Ronde Des Crèches, Brighthorizons, Les-Petits-Chaperons-Rouges, Babilou etc.....

Elles offrent après l'étude du dossier un service personnalisé, sur mesure, avec le suivi du dossier d'obtention des autorisations et agréments, la gestion et la création juridique de la crèche.

Elles sont l'interface avec l'ensemble des partenaires sociaux, des fournisseurs, elles supervisent et maîtrisent les travaux d'aménagement et d'équipement, gèrent le recrutement de l'équipe, notamment la directrice, les puéricultrices, les éducateurs de jeunes enfants, etc...

Enfin, elles mettent en œuvre le projet d'établissement pédagogique avec la future directrice et son équipe.

7- Quels sont les critères pour créer une crèche d'entreprise ?

La direction des ressources humaines, un syndicat, le CE* ou des parents peuvent être à l'origine du projet.

Avant de mettre en place une crèche, il est nécessaire au préalable d'identifier les besoins du personnel, recenser le nombre d'enfants de moins de 3 ans et de 3 à 6 ans, et considérer l'évolution probable en fonction de la pyramide des âges du personnel.

Il faut également considérer les solutions existantes localement et les accords envisageables avec les partenaires locaux, pour éventuellement, lorsque la taille et l'activité de l'entreprise ne justifient pas

l'investissement dans une crèche, mettre en place une crèche inter-entreprises dans une zone industrielle ou un parc d'activités.

Il existe aussi la possibilité de participer au financement d'une crèche municipale, départementale ou familiale, permettant de réserver un quota de berceaux pour ses salariés.

Enfin, pour être subventionnée une crèche doit respecter le barème CNAF* en vigueur pour la participation parentale** ainsi que le principe de mixité sociale.

8- Comment se met en place une crèche d'entreprise ?

Tout d'abord, il est nécessaire de considérer les besoins réels de l'entreprise en fonction des salariés, afin de définir la structure à mettre en place, les coûts prévisionnels du projet, de rechercher des disponibilités foncières, et de faire des simulations financières.

Ensuite, il faut mettre en place une conception détaillée du projet, où l'on doit trouver un plan de conception architecturale, la proposition technique et financière, l'étude et la recherche de financement, tout ceci afin de le présenter aux institutions qui vont participer au financement du projet.

Puis c'est la création de la crèche avec la réalisation de la structure, l'agencement des locaux, l'achat des équipements, le recrutement du personnel, la gestion administrative des inscriptions. La structure choisie assure le suivi permanent des tâches quotidiennes, garantit le bon fonctionnement de la crèche, prend en charge l'intégralité des aspects administratifs et financiers, assure la gestion du personnel, ainsi que le suivi des programmes pédagogiques mis en place au préalable.

9- Que doit contenir le dossier de mise en place de la crèche ?

Avant de décider de mettre en place une crèche d'entreprise, il convient de monter un dossier dans lequel on doit trouver un certain nombre d'éléments, notamment l'ensemble des devis relatif à la construction et à l'aménagement, les plans détaillés de la conception architecturale de la structure, l'ensemble des données techniques (normes de sécurité et d'hygiène, plan d'aménagement...), le projet pédagogique, le projet d'établissement, enfin le règlement intérieur.

Afin d'obtenir les agréments et de bénéficier des subventions existantes, le dossier finalisé est présenté à l'ensemble des partenaires : CAF*, Mairie, Conseil Général et Régional.

10- Comment fonctionne une crèche d'entreprise ?

Aspect non négligeable, l'entreprise n'intervient en rien dans l'organisation et la gestion de la crèche, son unique rôle se limite à soutenir financièrement cette crèche, en effet, c'est la structure indépendante qui est responsable de la gestion et du bon fonctionnement de la crèche, elle est notamment employeur des salariés de la crèche.

La direction de la crèche assure la gestion des inscriptions, des plannings et de toutes les relations avec les parents, l'encadrement et le suivi des projets pédagogiques.

Véritable petite entreprise, la structure d'accueil assure l'intégralité des aspects administratifs et financiers concernant la crèche, en effet, elle valide les comptes par un commissaire aux comptes, et établit tous les mois les fiches de paie des salariés de la crèche.

Enfin, tous les salariés peuvent bénéficier des services de la crèche dans la limite des places disponibles, l'admission définitive relevant de la décision de la directrice de la crèche.

**de 5 à 20€/par jour par enfant suivant les ressources

Conclusion :

La crèche d'entreprise est un service très apprécié des salariés, les heures de gardes sont généralement adaptées aux horaires de travail, sans que le coût ne soit plus élevé.

Les entreprises favorisent le bien-être des salariés en améliorant leur qualité de vie, elles les motivent et de surcroît encourage un meilleur investissement professionnel.

Nombreux sont les exemples réussis de crèches d'entreprises : Le Crédit Lyonnais, Aventis ou encore Libération, qui a créé et gère la crèche « Les Petits du Canard » pour ses employés, dont les horaires sont souvent atypiques.

Il devient nécessaire de considérer ce problème car la situation va s'aggraver dans les années à venir du fait, de l'évolution démographique, du taux d'activité croissant des deux parents, de la constante progression du travail en horaires décalés et de l'augmentation des familles monoparentales.

Bibliographie :

www.creche-attitude.fr

www.crea-creche-conseil.com

www.larondedescreches.com

www.lpcr.fr

www.grainesdechangement.com

20 MINUTES - 25 janvier 2005 -

ORSE : « Pratiques d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les entreprises »
- septembre 2004 -

Glossaire :

DAIPE : Dispositif d'Aide à l'Investissement de la Petite Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CE : Comité d'Entreprise

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations familiale

IS : Impôt sur les Sociétés

ANNEXES :

www.alliances-asso.org

CRECHES D'ENTREPRISES: PREMIERE NAISSANCE

(LA VOIX DU NORD – 4 FEVRIER 2005)

Alors que le projet cher à Jean Duforest, PDG d'Okaidi, vient d'éclorre, celui de la ZI de Roubaix-est suit son chemin et deux autres dossiers pourraient aboutir en 2005.

JEAN DUFOREST avait ce projet à coeur. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que sa gestation a été courte: un an, tout au plus!

Sans les délais administratifs, la crèche portée par le patron d'Okaidi, baptisée «Rigolo comme la vie», aurait même pu ouvrir avant le 10 janvier, premier jour d'ouverture.

Depuis une vingtaine de jours, une quinzaine d'enfants sont donc accueillis dans un local appartenant à la société Okaidi, au 87 de la rue Bernard-Palissy.

Des enfants de salariés, âgés de 2 mois et demi à trois ans, mais aussi des enfants du quartier, puisque sur les 16 places disponibles (*), 6 seulement sont réservés aux bambins d'employés. C'est cette ouverture sur l'extérieur qui fait l'originalité de «Rigolo comme la vie» et qui lui a permis d'être soutenue par la Ville de Roubaix.

Cette crèche d'un nouveau genre est en effet le fruit des efforts et engagements de plusieurs partenaires: Okworld, l'association porteuse du projet financée par Okaidi, fondation qui se mobilise déjà pour l'enfance, à travers des projets à l'étranger, notamment en Asie; la CAF de Roubaix-Tourcoing; le Département, et la municipalité.

La CAF a aidé à la conception du projet et a participé à l'investissement dans le cadre du dispositif national DAIPE, destiné à financer la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant en 2004. Cette aide octroyée à l'entreprise Okaidi s'est élevée à 160000€ soit 10000 €par place créée. Le montant par place a pu atteindre son niveau maximum, parce que «Rigolo comme la vie» répondait à plusieurs critères d'innovation et de qualité (accueil de l'enfant handicapé, fonctionnement en multi accueil, plages d'ouvertures larges et souples...). La CAF de Roubaix-Tourcoing s'est aussi engagée sur ses fonds propres (fonds d'aide aux initiatives locales) à hauteur de 26000€ et participera aux charges de fonctionnement sous forme de prestation de service, «Rigolo comme la vie» appliquant le barème national de participations familiales.

Comme la crèche s'ouvre sur le quartier, elle a intégré le contrat enfance qui lie la ville et la CAF. Dans ce cadre, la CAF va à nouveau mettre la main à la poche: elle va prendre en charge 70% des dépenses de fonctionnement engagées par la Ville et l'entreprise.

Bref, on le voit, si l'initiative vient du privé, les fonds publics abondent largement ce projet. Un juste retour de choses, puisqu'une telle crèche pallie le manque et la diversité des structures d'accueil. Une dizaine d'entreprises ont déjà entamé des démarches pour créer «leur crèche». Deux projets pourraient aboutir sur Roubaix en 2005.

N.B : CONFERENCE DE LA FAMILLE D'AVRIL 2003

Mesures d'aide aux crèches d'entreprise :

Plan crèche :

* 40 000 millions d'euros permettront de créer 4 000 places supplémentaires. Le plan est orienté en faveur des projets les plus innovants et souples pour les parents.

* Ouverture au secteur privé : des crèches privées pourront bénéficier d'un financement public.

* Le crédit impôt familles :

Les entreprises se verront rembourser 25% à hauteur maxi de 500 000 €des sommes engagées en déduction des impôts à payer. Elles pourront également déduire 35% des charges de création et de fonctionnement du montant imposable.

Parmi les 200 millions d'euros débloqués sur 2004-2007 dans le cadre du Plan Crèche annoncé en avril 2003 lors de la Conférence de la Famille, près de 20 % seront consacrés au développement de crèches privées subventionnées.

Une crèche dans mon entreprise

La création d'une crèche d'entreprise est aujourd'hui plus accessible financièrement. Elle permet à l'entreprise de soigner son image et de conserver ses meilleurs éléments. (mars 2004)

Face au problème persistant de la garde des jeunes enfants, le gouvernement a décidé lors de la Conférence de la famille d'avril 2003 de faciliter la création de crèches d'entreprise (*lire l'encadré*

ci-dessous). Un mode de garde largement plébiscité par les parents-salariés pour sa flexibilité. Quant aux entreprises, elles l'utilisent pour communiquer, recruter et fidéliser leurs collaborateurs.

En général, c'est la direction des ressources humaines qui s'adresse à nous, explique Maïlys Cantzler, présidente de Crèche Attitude, une structure qui propose des services de création et de gestion de crèches d'entreprise. Mais un syndicat, le comité d'entreprise ou des parents peuvent aussi être à l'origine du projet. "Une idée qui trouve, on l'imagine aisément, un écho favorable au sein de l'entreprise. La crèche d'entreprise est un service très bien vu des salariés : les heures de garde proposés sont généralement adaptées aux horaires de travail, sans que le coût ne soit plus élevé.



Les solutions bancales poussent à l'absentéisme"

La crèche d'entreprise est aussi une réponse efficace à des obstacles plus concrets dans la gestion de l'entreprise. "Un tel projet répond souvent au problème de disponibilité de managers clés, poursuit Maïlys Cantzler. De nombreuses femmes choisissent par exemple de prendre un congé

Maïlys Cantzler, Crèche Attitude

parental dès le premier enfant. Dans ce cas, l'employeur doit trouver un remplaçant, sans savoir pour combien de temps. C'est une opération difficile et coûteuse." Autre problème, plus ponctuel, que permet de résorber la crèche d'entreprise : l'absentéisme. "Seulement 9 % des enfants de moins de trois ans ont une place dans une crèche. Or les autres modes de garde sont parfois des solutions bancales, ce qui peut pousser les parents à l'absentéisme."

Crèche Attitude mène actuellement cinq projets, pour des entreprises allant de 80 à 5 000 salariés, dans des secteurs aussi variés que la distribution, les hautes technologies ou le service public. Concrètement, il faut compter six mois à un an pour créer une crèche. L'ouverture d'une place de crèche coûte de 12 à 14 000 euros. La CNAF (*Caisse nationale d'allocations familiales*) prend en charge 40 à 80 % du budget nécessaire, en fonction du degré d'innovation du projet. Le Conseil général et la mairie financent également le projet, le solde revenant à l'entreprise, qui bénéficie pour cela d'un crédit d'impôt familles (*lire l'encadré*).

Une fois la structure créée, les parents-salariés paient le même prix que dans une autre crèche, c'est-à-dire entre 0 et 400 euros suivant leurs revenus et leur quotient familial. Pour une crèche de trente places, il faut compter environ 300 000 euros de charges d'exploitation. La CNAF, la mairie et le conseil général supportent, là aussi, une partie des charges, à condition qu'un tiers des places reviennent à la municipalité. L'entreprise paie le solde et bénéficie, à nouveau, du crédit d'impôt familles.

Ces mesures incitatives pourraient avoir d'autant plus d'effets que la nouvelle génération de cadres s'avère être très sensible aux avantages offerts par l'entreprise pour un meilleur équilibre "vie professionnelle-vie personnelle". Mais il est encore trop tôt pour prévoir un boom sur ce genre de prestations. Les crèches d'entreprises ne sont pour l'instant qu'en gestation.



Conférence de la famille d'avril 2003 : les mesures d'aide aux crèches d'entreprise

► Lancement du "plan crèches"

200 millions d'euros permettront de créer 20 000 places supplémentaires. Le plan est orienté en faveur des projets les plus innovants et souples pour les parents. Il soutient en particulier la création de crèches d'entreprise et interentreprise, en partenariat avec les CAF et les collectivités locales.

► L'ouverture au secteur privé

Des crèches privées pourront bénéficier d'un financement public.

► Le crédit d'impôt familles

D'après les dernières annonces, les entreprises se verront remboursées 25 % des sommes investies en déduction des impôts à payer. Elles pourront également déduire 35 % des charges de création et de fonctionnement du montant imposable.

Accueil et garde d'enfants

Faire garder son enfant est devenu une gageure ! Tous les parents vous le diront. S'il y a un secteur dans lequel vous des chances de réussir, c'est bien celui-ci ! L'Etat encourage toutes les initiatives.

Le 24/03/2003

Le métier

En 2000, moins de 20 % des petits, âgés de moins de 3 ans et dont les deux parents travaillaient, ont pu intégrer une crèche collective ou familiale ! Et le décalage grandissant entre l'offre et la demande n'est pas pour rassurer papa maman... surtout que les naissances décollent !

Pourtant, ce ne sont pas les solutions de garde qui manquent. Tout d'abord, les crèches collectives : elles accueillent les enfants de moins de 3 ans à la journée et une équipe pluridisciplinaire assure leur prise en charge. De leur côté, les haltes-garderies s'adressent aux moins de 6 ans et offrent le même service à temps partiel ou de façon occasionnelle. Les crèches familiales regroupent, quant à elles, des assistantes maternelles qui pouponnent à leur domicile jusqu'à ce que les enfants aient 3 ans. Et ça ne s'arrête pas là, il y a aussi les crèches parentales, les établissements multi-accueil, les jardins d'enfants, les relais, les mini-crèches, les associations ainsi que les 320 000 assistantes maternelles indépendantes. Malgré toute cette bonne volonté, le schmilblick n'avance pas : les formules ne conviennent plus aux horaires de la famille.

Le marché

Encourager les initiatives originales est donc le leitmotiv de l'Etat. Il a lancé un plan d'investissement pour les crèches et n'économise pas son énergie afin de favoriser la création de structures adaptées aux horaires élargis. Cette aide atteint 6 000 euros par place créée.

En vingt ans, les disponibilités des crèches collectives ont doublé, mais le rythme de croissance s'est ralenti (seulement 1 500 places supplémentaires ces dernières années). Quelques structures se sont adaptées aux besoins des parents, des crèches d'entreprise ont notamment vu le jour, et toutes ont été prises d'assaut ! La pénurie encourage le travail au noir et l'emploi occasionnel des baby-sitters, plus ou moins bien assurés.

Se lancer

Vous l'avez compris, les opportunités de création pullulent. De l'accueil temporaire aux crèches ouvertes 24 heures sur 24, le succès semble garanti ! Attention toutefois, on ne badine pas avec la législation. L'expérience des associations locales, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Protection maternelle et infantile (PMI) vous apportera dans ce domaine de précieux conseils. En ce qui concerne l'encadrement, toutes les règles figurent dans l'arrêté du 26 décembre 2000 consultable sur le site www.acepp.asso.fr. Le montant des investissements de départ varie selon les projets. Dans le cas d'une agence de garde d'enfants, comptez 38 000 euros. En revanche, de 25 000 à 150 000 euros vous seront nécessaires pour ouvrir une crèche parentale.

Contacts

> La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) regroupe les CAF. 23, rue Daviel, 75634 Paris Cedex 13. Tél. : 01 45 65 52 52. Minitel : 3615 caf. www.caf.fr

> Association des collectifs enfants-parents-professionnels (Acepp), 15, rue du Charolais, 75012 Paris. Tél. : 01 44 73 85 20. Minitel : 36 15 acepp. www.acepp.asso.fr

La loi change, les entreprises vont bientôt babiller

Jusqu'ici, les crèches d'entreprise, c'était peanuts. La nouvelle législation devrait provoquer des inaugurations en cascade. Entretien avec David Fillon, fondateur de Crèche Attitude.

Pourquoi aider les entreprises à monter leur propre crèche?

Mon associée, Maïlys Cantzler, est une ancienne d'HEC passée par de grosses sociétés comme AOL ou Suchard. Les horaires élastiques et les réunions en soirée l'ont fait réfléchir à des modes de garde alternatifs, comme au Canada ou aux Pays-Bas où une crèche est de rigueur dans chaque nouveau siège social. En région parisienne, on en est loin: les deux plus connues à Paris sont celles du journal «Libération» et du Crédit Lyonnais. En banlieue, je pense à celle de la Cogema à Vélizy. Nous, prestataires de services clés en main, on trouve le local pour la crèche à proximité de l'entreprise, on recrute un personnel qualifié et on s'occupe de la gestion.

Existe-t-il une vraie demande?

Il y a à peine deux ans, c'était financièrement trop lourd pour les entreprises qui supportaient seules le coût. Les parents, eux, ne pensaient pas à cette formule. En France, quand on dit crèche, on entend crèche publique. On considère que c'est de la responsabilité de l'Etat. Mais à la Conférence de la famille d'avril 2003, l'Etat a dit clairement qu'il ne pouvait répondre seul aux besoins. Alors, via la CAF, les crèches d'entreprise sont dorénavant subventionnées: à hauteur de 80% à la création, et à 60% pour le fonctionnement. Mieux: les candidates bénéficient aussi d'un crédit d'impôts.

Quelles sont les sociétés intéressées?

Toutes! On pensait que seules les grosses entreprises allaient nous contacter mais les PME sont presque plus nombreuses. Nous avons déjà une dizaine de projets, notamment en banlieue, qui s'appuient sur l'interentreprise. Comme à Gennevilliers où trois sociétés de 4, 8, et 400 salariés s'associent pour ouvrir 36 berceaux. En janvier prochain, à Palaiseau, c'est un bout de restaurant d'entreprise surdimensionné qui sera recyclé pour les bambins. Une autre doit ouvrir à Courbevoie en septembre. A Paris, c'est plus difficile car le temps de transport domicile-travail est trop long pour des enfants. Par ailleurs, beaucoup de villes franciliennes qui aimeraient déléguer la gestion de leurs crèches viennent nous voir.

QUELQUES REALISATIONS RECENTES

DES PETITS CHAPERONS ROUGES



La toute première crèche inter-entreprises en France, lancée par un opérateur privé, suite à l'entrée en vigueur, en février 2004, de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). Elle ouvrira ses portes d'ici Noël dans le Parc d'Affaires SILIC à Orly Rungis (94). LES PETITS CHAPERONS ROUGES en assurent la création et la gestion.

D'une capacité de 55 places, cette crèche modèle sera ouverte de 8h à 20h.



Dans le cadre de la reconversion de son site historique de Romainville (93) en parc technologique européen, baptisé BIOCITECH, AVENTIS confie aux PETITS CHAPERONS ROUGES la réorganisation de sa crèche. Créée en 1947, elle bénéficie d'une capacité d'une trentaine de places, c'est la plus ancienne crèche d'entreprise en France. A la rentrée de septembre 2004 elle se transforme en une crèche inter-entreprise ouverte aux enfants des communes avoisinantes.